

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 81 (1999)¹ sur les pouvoirs locaux et l'employabilité

*(Extrait de la Gazette officielle du Conseil de l'Europe
– Juin 1999)*

Le Congrès, saisi de la proposition de la Chambre des pouvoirs locaux,

1. Se félicitant du rapport provisoire sur les pouvoirs locaux et l'employabilité, établi pour la Chambre par Sir John Harman dans le cadre du Groupe de travail sur les politiques de la ville ;
2. Renvoyant à la Recommandation 62 (1999), dans laquelle est décrit le rôle des collectivités locales dans les programmes d'employabilité ;

Demande au CPLRE, et en particulier à sa Chambre des pouvoirs locaux :

3. de participer activement à la Conférence «Des maires pour l'emploi», organisée les 9 et 10 septembre 1999 à Helsinki par le Comité des Régions de l'Union européenne, en coopération avec l'Association des collectivités locales et régionales de Finlande ;

4. d'envisager la possibilité d'organiser, en 2000, un séminaire du CPLRE sur le thème des collectivités locales et de l'employabilité, éventuellement en collaboration avec l'Association des Maires de France ;

5. de rédiger un rapport complet sur les pouvoirs locaux et l'employabilité, en faisant fond sur les résultats et l'expérience acquise lors des deux manifestations précitées, rapport qui devra être présenté soit à la session plénière de la Chambre des pouvoirs locaux en 2000, soit à une future réunion de la Chambre des pouvoirs locaux de la Commission permanente ;

Demande aux collectivités locales d'Europe :

6. d'élaborer des programmes locaux d'employabilité selon les indications figurant dans la Recommandation 62 (1999).

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 15 juin 1999, et adoption par la Commission permanente du Congrès le 17 juin 1999 (voir document CPL (6) 2, projet de résolution, présenté par Sir John Harman, Rapporteur).